

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20251211-2025-093-CCTer-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2025

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
Au Conseil Communautaire		
30	24	30
Date de la convocation		
05/12/2025		
Date d'affichage		
05/12/2025		

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de la COMMUNAUTE DE COMMUNES
du

"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"

Séance du jeudi 11 Décembre 2025 (20h)

À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY

L'an deux mil vingt cinq
et le onze décembre à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

Etaient présents :

JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), CHATRE Philippe, CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), LIEVRE Céline (Croizet sur Gand) , NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), FOURNEL Béatrice (Machézal), DAVID Blandine, DOTTO Luc, ROFFAT Hubert (Neulise), BRUN Charles (Pradines), DAUVERGNE Jean-François, LAIADI Benabdallah (Regny), GIRARDIN Jean-Michel, REULIER Serge (St Cyr de Favières) ; COQUARD Romain, GIRAUD Stéphanie, GRIVOT Vincent, (St Just la Pendue) PERRIN Gérald (St Priest la Roche), GEAY Dominique, MARTEIL Frédéric, PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

Excusés ayant donné pouvoir :

GIVRE Dominique (Neaux) a donné pouvoir à BERT Pascal (Vendranges) ;

FESSY Véronique a donné pouvoir à BRUN Charles (Pradines) ;

MONTEL Fabienne a donné pouvoir à LAIADI Benabdallah (Regny) ;

PRAST Lionel a donné pouvoir à COQUARD Romain (St Just la Pendue) ;

DADOLLE Aurélien a donné pouvoir à GEAY Dominique (St Symphorien de Lay) ;

BROSSETTE Maryline a donné pouvoir à CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins)

Secrétaire de séance : Timothée CRIONAY

Délibération 2025-093-CCTer

Objet : Budget Principal - Décision modificative n°8

Annule et remplace la délibération n° 2025-093-CCbis suite erreur matérielle

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

Délibération 2025-093-CCTer**Objet : Budget Principal - Décision modificative n°8****Annule et remplace la délibération n° 2025-093-CCbis suite erreur matérielle**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2025-026-CC du Conseil Communautaire en date du 27 mars 2025 relative à l'approbation du budget primitif 2025 du Budget Principal,

- Afin de régulariser des écritures de rattachements passées à tort sur l'exercice 2024, il convient de procéder à leurs annulations pour un montant de 33 394 €.

Monsieur le Président propose de délibérer sur la décision modificative n°8 qui se présente de la manière suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-8419-020 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 900,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 900,00 €
D-65888-020 : Autres charges diverses de gestion courante	0,00 €	33 394,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	33 394,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7083-020 : Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 494,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 494,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	33 394,00 €	0,00 €	33 394,00 €
Total Général		33 394,00 €		33 394,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la décision modificative n° 8 telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit

Fait à Saint-Symphorien de Lay,

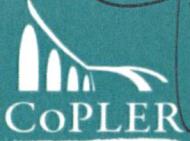
Le 11/12/2025

Le secrétaire de séance,

Timothée CRIONAY

Le Président,

Jean-Paul CAPITAN



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr